

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mars 2024

PJL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 69

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 14

I. – À la fin de l’alinéa 69, substituer aux mots :

« la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre »

les mots :

« la politique des marchés carbone ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 71, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en cohérence de l’intitulé du ministre compétent sur le SEQE-UE avec le nouvel intitulé du décret d’attribution du ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (décret n° 2024-28 du 24 janvier 2024) paru suite au remaniement gouvernemental du début d’année.